



Accès aux **soins**

Conditions

- Être affilié à la CPAM ou à la MGEN
- Avoir des ressources inférieures au barème ci-dessous.
- Ne pas avoir réalisé les soins ou avoir réalisé les soins moins de 3 mois avant la demande

NB de Personnes	Ressources Nettes Mensuelles				
	RSA	CSS ss PF	+ 20 % CSS ss PF	CSS PF	+ 30 % CSS PF
1	647	862	1034	1163	1512
2	970	1292	1550	1745	2269
3	1228	1551	1861	2094	2722
4	1487	1809	2171	2442	3175
5	1746	2154	2585	2907	3779
6	2004	2499	2999	3372	4384
7	2263	2844	3413	3837	4988
8	2521	3189	3827	4302	5593
9	2780	3534	4241	4767	6197
10	3039	3879	4655	5232	6802
Taux de participation	90	80	70	60	50

Pièces justificatives

Pour toute demande, il faut fournir :

- Les justificatifs de toutes les ressources du foyer pour les trois derniers mois
- Un devis ou une facture de moins de 3 mois
- Le montant remboursé par la complémentaire santé

Motifs

Soins dentaires :

- Prothèse dentaire
- Implants en cas d'agénésie ou de maintien d'une prothèse (maximum 4 implants)
- Parodontie
- Pédiodontie (coiffe pédiatrique, mainteneur d'espace, prothèses)

Orthodontie jusqu'à 20 ans

Optique :

- Aide financière sur les verres si la monture n'excède pas 100 € Implants en cas d'agénésie ou de maintien d'une prothèse (maximum 4 implants)
- Certificat médical justifiant le besoin hors « 100% santé »

Auditif :

- Certificat médical justifiant le besoin hors « 100% santé »

Dettes hospitalières (ticket modérateur + forfait journalier)

- Des droits ouverts à l'Assurance Maladie au moment de l'hospitalisation
- Hospitalisation inférieure à 27 mois
- Sur présentation d'un avis de sommes à payer ou un titre de recette
- Prise en charge maximale de 50% de la dette

Semelles orthopédiques :

- Être bénéficiaire de la CSS

Bilan neuropsychologique :

- Sur justificatif médical

Prothèse capillaire :

- Sur justificatif médical

Sous-vêtement adapté :

- Justificatif médical en lien avec une affection de longue durée

Psychomotricité :

- Uniquement pour les enfants de 0 à 12 ans, dès lors qu'ils font l'objet d'une prescription médicale, lorsque les enfants ne sont pas encore en établissement.

Ergothérapie :

- Uniquement pour les enfants de 0 à 12 ans, dès lors qu'ils font l'objet d'une prescription médicale, lorsque les enfants ne sont pas encore en établissement.

Formulaire



Formulaire de demande

<https://www.ameli.fr/calvados/content/imprime-demande-d-aides-exceptionnelles>

Refus

- Les bénéficiaires de l'AME
- Les dépassements d'honoraires
- Les frais d'obsèques
- Les suppléments pour les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire